

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE PLACES EN LOGEMENTS-FOYERS

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJETS

La commission de sélection d'appels à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil général, réunie les 27 janvier et 16 février 2015, a établi, à la majorité des membres ayant voix délibérative, le classement des 5 dossiers réceptionnés pour la création de 150 places en logements-foyers, comme suit :

N° 1 : Projet présenté par le CCAS de la ville de Nice à Nice

N° 2 : Projet présenté par la SAS « Résidence Saint-Martin » à Mougins

N° 3 : Projet présenté par l'association API PROVENCE à Grasse

N°4: Projet présenté par l'ADMR à Coaraze

N° 5 : Projet présenté par l'ADMR à Belvédère

Conformément à l'article R.313-6-2, du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil général.

Cet avis de classement sera publié au bulletin des actes administratifs et sur le site Internet du Conseil général des Alpes-Maritimes.

Nice le 20 MARS 2015

Le Président.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoin
pour le développement des solidantés humaines

Philippe BAILBÉ